

DGJ

M.A

Kigali, le 08/07/1986

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DE LA JEUNESSE

ET DU MOUVEMENT COOPERATIF

N° 2589/15.09

B.P 1044 K I G A L I.

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise.

K I G A L I.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de faire parvenir à Votre Excellence le rapport de la mission que je viens d'effectuer au CANADA du 2 au 14 JUIN 1986. J'avais été invité dans ce pays par la Société de Coopération pour le Développement International (SOCODEVI) dans le cadre de nos relations de coopération, pour mettre au point notre programme de coopération en faveur de nos coopératives et pour sensibiliser le public canadien à la situation de notre jeunesse.

Durant mon séjour j'ai pu faire le point avec nos partenaires canadiens quant à l'organisation plus rationnelle des programmes de coopération en cours en faveur de nos coopératives. J'ai eu aussi l'occasion de sensibiliser les autorités et la Population Québécoises aux problèmes des jeunes. J'ai profité par ailleurs de mon séjour au CANADA pour rencontrer les autorités gouvernementales auxquelles j'ai présenté quelques projets intéressant la jeunesse et pour lesquels j'ai obtenu des promesses de réalisation.

D'autre part, ma visite au CANADA m'a permis de me faire une idée plus précise sur les mutualités. J'ai pu en effet me rendre compte qu'elles sont des coopératives comme les autres et qu'elles couvrent pratiquement toutes les branches d'assurance. Mes interlocuteurs canadiens m'ont d'ailleurs promis de tout faire pour nous aider à organiser quelques journées de réflexion sur les possibilités de susciter la création de sociétés mutuelles dans notre pays et d'en préciser les orientations possibles. Pour ma part, je trouve qu'il nous faut sensibiliser notre population aux bienfaits de telles organisations qui pourraient suppléer valablement à l'inexistence de quelque assurance que ce soit en faveur de la population rurale non salariée.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

COPIE POUR INFORMATION :

- Monsieur le Secrétaire Général du Mouvement
Révolutionnaire National pour le Développement
K I G A L I.

- Monsieur le Président du Conseil National
pour le Développement
K I G A L I.

- Monsieur le Ministre (TOUS)

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDIYIMANA Augustin

Lt Col. BEM.



RAPPORT DE MISSION DU MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF AU CANADA

1. Cadre de la mission.

Le Rwanda entretient de bonnes relations de coopération avec le CANADA. Ces relations intergouvernementales se sont étendues aux organisations non gouvernementales Canadiennes qui assistent nos coopératives par le canal du Ministère ayant les coopératives dans ses attributions et du Centre IWACU. Cette assistance consiste essentiellement en la mise à disposition de techniciens et de fonds nécessaires pour épauler nos coopératives.

C'est dans le souci de renforcer ces relations qu'une de ces organisations non gouvernementales, la société de coopération pour le Développement International (SOCODEVI) m'a invité à lui rendre visite afin que je puisse parler du RWANDA aux partenaires Canadiens. On se rend aisément compte que la population possède des qualités humaines témoignées par une compréhension facile des problèmes et la soif de savoir ce qui se fait ailleurs.

Profitant de cette occasion, la délégation composée de moi-même et de Monsieur MBATEYE Thomas a pu faire des contacts avec d'autres organisations qui présentent un intérêt pour notre pays. Ainsi nous avons pu rencontrer le Ministre Canadien de la Jeunesse et des Sports, le Ministre de la Province du Québec chargé des Relations Internationales, les responsables du Ministère de la Province du Québec chargé de la Jeunesse ainsi que les responsables de quelques organisations non gouvernementales de la Province du Québec.

2. Déroulement de la mission

Arrivés au CANADA le 4 Juin 1986 au soir nous avons été accueillis par notre Ambassadeur dans ce pays qui avait arrangé des rendez-vous pour nous. Ainsi jeudi le 5 Juin j'ai pu rencontrer le Ministre Canadien de la Jeunesse et des Sports avec qui je me suis entretenu de notre coopération en ce qui concerne la jeunesse et les sports. Concernant la Jeunesse, j'ai demandé à mon interlocuteur que le nombre de bourses allouées à notre pays puisse être augmenté afin que nous puissions accroître rapidement l'effectif de nos encadreurs de la Jeunesse. A ce sujet j'ai reçu des apaisements puisque le Ministre Canadien m'a promis de faire de son mieux pour accroître le nombre de boursiers rwandais dans le cadre de la CONFESJES. S'agissant des sports j'ai demandé à la partie canadienne d'examiner les voies et moyens de nous aider à équiper une école d'éducation physique et sportive dans notre pays. A ce sujet il m'a été demandé de leur fournir un dossier sur nos besoins pour qu'ils soient examinés. Madame Champagne Ministre de la Jeunesse et des Sports entrevoyait des possibilités de solutions.

A OTTAWA j'ai eu aussi un entretien avec le SÉNATEUR HERBERT qui m'a parlé de l'expérience Canadienne dans la formation des Encadreurs de la Jeunesse et des projets de "CANADA Jeunesse Monde". Il m'a recommandé de rencontrer Monsieur JOSBIN, directeur de Canada Jeunesse monde, pour examiner avec lui les voies et moyens d'une coopération avec mon pays. Le Sénateur HERBERT m'a fait l'honneur de m'inviter au Sénat Canadien où j'ai été présenté.

Dans la soirée du 5 Juin je me suis rendu à QUEBEC, où j'ai été reçu par le Président de la SOCODEVI avec qui nous avons arrêté le programme de la suite de notre visite.

Le vendredi 6 Juin j'ai rencontré le président Directeur Général de la Société de Développement International Desjardins (SDID) avec qui j'ai eu des échanges sur les possibilités de coopération entre cette organisation et le RWANDA. Il m'a laissé comprendre que son organisation intervient pour appuyer des initiatives locales selon les besoins exprimés. Dans ce cadre la SDID dispense une formation à la carte. Il m'a été précisé par ailleurs que le SDID n'a pas de fonds propres pour soutenir ses interventions et qu'elle intervient dans le cadre de projets où le bailleur de fonds peut lui confier l'exécution de certains volets. C'est ainsi que la société Desjardins intervient au MUTARA (Projet DERVAM) pour soutenir le développement des coopératives des riziculteurs et a sollicité auprès de l'ACDI la prise en charge du volet coopératif dans le projet de développement rural de RUHENGERRI financé par le CANADA.

De ces entretiens, j'ai conclu que nous ne pouvons collaborer avec la société DESJARDINS que dans le cadre de projets où elle a obtenu l'exécution du volet coopératif.

J'ai ensuite été reçu au Ministère Québécois des Relations Internationales où j'ai pu m'entretenir avec les responsables chargés des questions concernant la jeunesse.

Je leur ai exposé la situation de notre jeunesse qui est nombreuse et pour laquelle nous avons des difficultés de trouver des emplois adéquats. Je leur ai parlé aussi de l'insuffisance qualitative de nos encadreurs et ai demandé qu'ils puissent nous aider à les former. J'ai par ailleurs demandé à mes interlocuteurs d'envisager les possibilités de nous aider dans le domaine des sports en formant nos cadres et en nous fournissant de l'équipement nécessaire pour un institut d'éducation physique et sportive.

Concernant la jeunesse mes interlocuteurs Québécois m'ont informé de leur programme d'intégration des jeunes dans les petites et moyennes entreprises comme tentative de solution à leur problème d'emplois.

.../...

A ce sujet ils ont parlé de leur expérience en ce domaine qui pourrait nous servir de référence et dont nous pouvons nous inspirer par des échanges d'expérience pour l'orientation de nos investissements dans ce secteur.

Ils m'ont aussi parlé du programme Afrique 2.000 que le Québec est en train d'initier et qui pourrait orienter les investissements financiers. Quant à l'intervention du Québec en faveur de nos jeunes, mes interlocuteurs m'ont demandé de confectionner un dossier qui les intègre dans les petites et moyennes entreprises et de leur faire parvenir pour examen. Pour ce qui est de la formation des encadreurs, ils m'ont promis d'explorer les possibilités d'augmenter le nombre de bourses pour leur formation à Abidjan dans le cadre de la COMFEJES. Pour ce qui est de l'équipement sportif d'une école d'éducation physique et sportive, il m'a été promis que les démarches allaient être entreprises auprès des universités québécoises et d'autres institutions et que le résultat de ces investigations serait communiqué à notre ambassadeur à OTTAWA.

Dans l'après-midi du 6 juin, la délégation a participé à l'assemblée générale de la Société de Coopération pour le Développement International (SOCODEVI) devant laquelle j'ai fait un exposé sur la situation de nos jeunes et de nos coopératives. Dans cet exposé dont le texte intégral se trouve en annexe, j'ai d'abord donné la situation générale du pays, après quoi j'ai mis un accent particulier sur les problèmes de la jeunesse et des coopératives et sur l'action menée pour essayer de résoudre ces problèmes. La SOCODEVI m'a demandé de faire cet exposé dans le souci de sensibiliser l'opinion québécoise à la situation de notre pays. Dans cet exposé, j'ai aussi loué les bonnes relations de coopération qui existent entre le Canada et le Rwanda depuis le lendemain de notre indépendance nationale.

Le 7 juin, la délégation a eu une séance de travail avec les responsables de la SOCODEVI et de l'OCSD avec qui nous avons passé en revue la situation de nos projets qui bénéficient de leurs interventions. Nos entretiens avec les responsables de SOCODEVI nous ont permis de clarifier la situation des projets en cours et d'arrêter les principes qui devront guider notre coopération à l'avenir. Concernant ces principes, il a été convenu que dorénavant la coopération entre SOCODEVI et le Ministère sera basée sur des programmes quinquennaux et que chaque coopérant oeuvrant à la réalisation de ces programmes devra avoir un cahier des charges sur lequel sera basé l'évaluation périodique de ces activités.

Quant aux projets que nous avons avec SOCODEVI, voici ci-après ce qui a été convenu pour chacun d'eux:

a) Pour l'union des coopératives agricoles de Byumba (UNICOOPAGRI), il a été convenu de mettre sur pied une commission d'évaluation de ce qui a été fait déjà, en vue de programmer ce qui reste à faire. La commission d'évaluation sera composée de représentants de SOCODEVI, de l'OCSD, du Centre IWACU et MIJEUCOOP. La SOCODEVI accepte par ailleurs de financer les activités de formation pendant la période de transition.

../..

- b) En ce qui concerne la mutualité MUVANLIMWE, SOCODEVI accepte d'étudier les moyens à mettre en oeuvre pour poursuivre son appui à cette organisation.
- c) S'agissant de l'assistance à l'union des coopératives de Kibungo (KOPISHYAKA), SOCODEVI accepte d'envoyer avant fin juillet 1966, un technicien pour finaliser les termes de référence de l'assistance à lui apporter.

Pour les deux nouveaux programmes leur soumis, à savoir l'organisation d'un séminaire de réflexion sur l'initiation, l'orientation et la législation des mutualités au Rwanda, et l'organisation d'un système de gestion informatisé des unités de stockage au Rwanda, les responsables de SOCODEVI acceptent de nous y aider. Mais pour le système de gestion des unités de stockage il nous faudra d'abord leur soumettre un dossier pour qu'ils disposent de données techniques du projet.

Avec les responsables de l'Organisation Canadienne pour la Solidarité et le Développement (OCSD), nous avons parlé spécialement de deux dossiers, à savoir :

- Compléter le financement du projet de mise en valeur de l'argile par les jeunes de la région de Ruhengeri. En effet le financement qui était complet s'est avéré insuffisant suite à certaines dépenses imprévues et au changement de la parité entre le dollar Canadien et le franc rwandais. A ce sujet le représentant de l'OCSD nous a demandé de leur envoyer le document mis à jour pour réajustement du financement.
- L'exploitation du domaine de Mayange par la culture attelée. A ce sujet il a été demandé d'amener d'abord de l'eau pour le breuvage des animaux. Notre Ambassadeur à OTTAWA m'a promis de soutenir ce projet auprès de l'Agence Canadienne pour le Développement Industriel lorsqu'il sera introduit.

Nous avons aussi demandé à nos interlocuteurs s'ils pouvaient servir de correspondants pour nos artisans dans la recherche de marché. Il nous a été répondu que ce serait intéressant mais que le problème consiste dans la fixation de prix qui soient compétitifs. En effet, vu leur coût de fabrication et de transport, les articles de nos artisans ne seraient pas compétitifs rendus au Canada; d'autant plus qu'on fabrique à peu près les mêmes articles en Amérique Latine. Il nous a plutôt été conseillé de chercher à organiser une exposition permanente de nos produits artisanaux.

Pendant deux jours, les 9 et 10 Juin, nous avons effectué des visites d'information auprès des coopératives agricoles et d'assurance mutuelle. Ces visites nous ont permis de nous rendre davantage compte que le mouvement coopératif peut constituer un solide support du développement si la population s'y met avec conviction. En effet il nous a été confirmé que la quasi totalité des produits d'élevage de la province du Québec passe par le canal des coopératives.

../...

Nous nous en sommes rendus compte lorsque nous avons visité la coopérative Agrinove qui groupe plusieurs éleveurs et qui dispose d'une usine pour le traitement des produits laitiers dont la coopérative assure aussi la commercialisation. Quant aux coopératives d'assurance, elles sont aussi répandues dans la province du Québec et couvrent pratiquement toutes les branches d'assurance. Nous pensons que c'est ce genre d'organisations que nous devrions promouvoir dans notre pays pour suppléer à l'absence d'une structure d'assurance en faveur des personnes non affiliées à la Caisse Sociale du Rwanda et qui n'ont pas de moyens pour souscrire une police auprès des sociétés commerciales d'assurance. Outre l'intérêt que ces coopératives d'assurance offrent pour leurs membres, elles peuvent créer des emplois en milieu rural et sécuriser la population pour une meilleure production.

Dans l'après-midi du 10 Juin nous avons visité la ville de Joliette où j'ai eu aussi à parler à la population de la situation générale de notre pays. Mon exposé à Joliette a été illustré par quelques diapositives, sur la vie au Rwanda. Auparavant j'avais été accueilli à la Mairie de Joliette où j'ai échangé avec le Maire de cette ville sur la coopération entre nos pays.

J'ai ensuite rencontré les journalistes au cours d'une conférence de presse sur le Rwanda et ses perspectives de développement.

Le 11 Juin nous avons visité la coopérative "La Caisse d'Etablissement de Lanaudière" qui assiste ses membres dans le secteur de l'habitat. Ce même jour nous avons visité d'autres coopératives, toujours dans le souci d'information.

Après Joliette nous ^{nous} sommes rendus à Montréal où, avec notre Ambassadeur au Canada, nous avons fait des contacts auprès des organisations "Développement et Paix" et "Jeunesse Canada-Monde". Jeunesse Canada-Monde est une organisation non gouvernementale qui procède par des échanges d'expérience. C'est-à-dire que des jeunes d'un pays en développement vont au Canada où ils vivent avec des jeunes canadiens pendant un certain temps et s'enrichissent de leur expérience.

A l'issue de leur séjour au Canada ils retournent dans leur pays en compagnie de leurs collègues canadiens.

Dans ce pays aussi ils travaillent ensemble. A ma question de savoir s'il n'y a pas de moyens financiers ou techniques qui sont mis à la disposition de ces jeunes pour leur permettre de mener un travail fructueux, il m'a été répondu qu'il n'y en a pas mais qu'on peut apprécier les besoins suivant les cas.

Chez Développement et Paix, organisme qui coopère déjà avec notre pays par l'intermédiaire du Bureau Episcopal de Développement, j'ai présenté le dossier de financer la valorisation du domaine de Mayange. La demande a été bien acceptée mais on m'a exigé un dossier complet d'exploitation.

../...

3. CONCLUSION

Cette visite au Canada a été utile à plus d'un titre. Elle nous a en effet permis de faire connaître davantage notre pays aux québécois qui se sont montrés très intéressés et compréhensifs. Cette visite nous a permis aussi de clarifier le cadre de notre coopération avec la Société de Coopération pour le Développement International (SODCODEVI) et l'Organisation Canadienne pour la Solidarité et le Développement (OCSD). Par ailleurs grâce à cette visite nous avons pu nous rendre compte de l'importance que les coopératives d'assurance (appelées mutualités au Canada) peuvent avoir dans l'économie d'un pays.

Par ailleurs notre passage au Québec nous a permis de présenter aux responsables de la jeunesse notre projet de mettre en place une école d'éducation physique et sportive pour laquelle ils ont promis une certaine assistance pour l'équipement. Nous avons aussi pu intéresser ces responsables aux problèmes d'emploi que connaissent nos jeunes et là aussi nous pouvons espérer que, quand le projet leur sera soumis, ils pourront nous être de quelque utilité.

Enfin notre contact chez Développement et Paix nous a permis de connaître ses exigences et nous pensons que le projet de mise en valeur du domaine de Mayange que nous avons soumis à cette organisation connaîtra un heureux aboutissement.

ALLOCUTION DU MINISTRE RWANDAIS DE LA JEUNESSE ET
DU MOUVEMENT COOPERATIF A L'OCCASION DE SA VISITE A LA MAIRIE
DE JOLIETTE MARDI LE 10 JUIN 1986

- Monsieur le Maire
- Mesdames, Messieurs,

Il est un réel plaisir pour moi de me trouver avec vous ce soir, à la veille du terme de ma visite de travail et d'information dans votre province de Québec. Ce plaisir que je vous demande de partager est aussi sincère que légitime. Il est sincère, parce que j'ai trouvé le peuple canadien,, très humain et compréhensif. Mon plaisir est par ailleurs légitime car mon séjour m'a permis de me rendre compte davantage des bonnes dispositions que vous nourrissez à l'endroit des autres peuples et particulièrement à l'égard du peuple rwandais. Ces bonnes dispositions m'ont été témoignées tout au long de ma visite et je n'ai aucun doute qu'elles pourront se concrétiser par la réalisation des programmes de coopération mis au point avec les responsables de quelques organisations de votre pays.

Je me dois de souligner par ailleurs, que les bons sentiments des canadiens à l'égard des rwandais ne datent pas d'aujourd'hui. En effet, depuis 1963 les québécois sont à pied d'oeuvre au Rwanda, où ils ont commencé par ouvrir une institution de formation supérieure, à savoir l'Université Nationale du Rwanda qui a longtemps bénéficié du sens humain avec lequel l'a dirigé le très Révérend Père Georges Henri Lévesque.

Depuis lors, notre coopération n'a cessé de s'intensifier et de s'étendre à plusieurs secteurs de notre vie nationale. Ce qui constitue le plus notre réjouissance, c'est que les interventions de votre pays s'orientent dans des secteurs prioritaires de notre économie et visent d'abord l'épanouissement de nos concitoyens. Cela doit être pour vous un motif de fierté et d'encouragement. Pour notre part, nous sommes très satisfait des interventions canadiennes qui visent avant tout la promotion des bonnes conditions de vie du peuple rwandais. Nous sommes par ailleurs convaincus que c'est dans cette compréhension et assistance mutuelles que l'homme jouera convenablement son rôle et que la vie aura tout son sens sur cette terre.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

A cette occasion qui m'est offerte, permettez-moi d'exprimer ma sincère satisfaction quant aux résultats que j'ai pu tirer de ma présente visite. J'ai en effet pu me rendre compte du grand progrès que vous avez enregistré grâce à votre dynamisme et à votre organisation.

J'ai pu aussi constater votre sens du devoir, votre esprit de clairvoyance, ainsi que votre respect de l'Être humain. Je suis convaincu que sans cet état d'âme qui caractérise chacun de vous, vous n'auriez pas enregistré tous ces résultats. J'ai loué par ailleurs votre esprit de coopération qui doit caractériser chaque être qui vit en société. Ma visite chez vous a été donc un succès, dans la mesure où je me sens profondément marqué par ces traits qui conditionnent, à mon sens, tout progrès équilibré. C'est pourquoi je voudrais demander votre concours pour aider mes concitoyens dans cette doctrine dont nous avons besoin pour notre développement.

Je voudrais par ailleurs remercier la Société de Coopération pour le Développement International (SOCODEVI) qui m'a offert cette occasion de pouvoir me former à votre école. Je la remercie aussi pour tout l'appui qu'elle apporte à notre pays pour l'aider à promouvoir les conditions de vie des rwandais.

Je remercie tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de ma visite dans votre si beau pays.

Je remercie enfin Monsieur le Maire et sa population, pour le chaleureux accueil empreint de sympathie.

Vive la coopération entre le Canada et le Rwanda,

Vive la solidarité entre les hommes.

ALLOCUTION DU MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT
COOPERATIF DEVANT L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCODEVI.

- Monsieur le Président,
- Madame l'Ambassadrice,
- Monsieur l'Ambassadeur,
- Mesdames, Messieurs, Membres de cette
Assemblée Générale,
- Monsieur le Directeur Général,

C'est un grand honneur et privilège pour moi, de pouvoir prendre la parole devant vous, pour vous exposer la situation du Mouvement Coopératif Rwandais. Mais je m'en voudrais de vous livrer mon propos, avant d'exprimer, du fond de mon coeur, mes remerciements aux Responsables de la Société de Coopération pour le Développement International (SOCODEVI) qui m'en ont offert l'occasion et aussi pour la bonne coopération que cette organisation entretient avec mon pays.

En effet la SOCODEVI entretient de bonnes relations avec notre Centre de Formation et de Recherche Coopératives, l'UNICOOPAGRI de BYUMBA, la mutuelle MUVANDIMWE et assiste mon Département dans l'inventaire du Mouvement Coopératif et dans la valorisation de l'argile en vue de trouver des emplois pour les jeunes. Les bonnes dispositions à notre endroit se perçoivent aussi dans de nombreuses visites que ses représentants effectuent dans notre pays. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de ces relations et nous employer à les promouvoir.

Vous me permettez par ailleurs, avant d'entrer dans le vif du sujet, de vous présenter brièvement mon pays le Rwanda. Cela permettra en effet à ceux qui ne le connaissent pas encore, de mieux comprendre ses problèmes et de les situer dans un cadre général.

Le Rwanda est donc un pays enclavé au coeur de l'Afrique, d'une superficie de 26.000 Km² et qui a comme voisins immédiats l'UGANDA au Nord, la Tanzanie à l'Est, le BURUNDI au Sud et le Zaïre à l'Ouest. Le port le plus proche et par lequel transitent nos importations et exportations est celui de MOMBASA au KENYA qui se trouve à 1.700 Kms. Cette situation d'enclavement, vous vous en doutez, complique les conditions déjà défavorables de notre économie.

.../...

Le Rwanda est peuplé par plus de 5,5 millions d'habitants, avec une densité démographique la plus élevée d'Afrique. Parmi cette population, la tranche d'âge entre 1 année et 25 ans est la plus importante car elle représente plus de 50% de toute la population. Cela entraîne beaucoup de problèmes quant à la formation de cette jeunesse et à son emploi. Ainsi notre pays ne parvient pas à assurer la formation de tous les jeunes en âge de scolarisation. Plus grave encore est le fait que parmi ceux qui parviennent à terminer le cycle primaire, nos infrastructures du secondaire ne peuvent en recevoir que 2%. C'est dire que les 98% des lauréats du cycle primaire doivent regagner leurs familles et travailler les champs avec les parents. Je dis bien travailler la terre, parce que les secteurs secondaire et tertiaire, c'est-à-dire les activités industrielles et les services ne sont pas suffisamment développés pour absorber toute cette main-d'oeuvre.

Le secteur secondaire est en effet constitué d'une industrie minière en léthargie à la suite de la chute des cours mondiaux des minerais extraits au Rwanda. L'industrie manufacturière est encore au stade embryonnaire de telle façon que la main-d'oeuvre qu'elle occupe est insignifiante par rapport à la masse globale des travailleurs sans emplois.

Quant au secteur tertiaire, il comprend actuellement l'ensemble de l'Administration, quelques banques, les commerçants et quelques services non encore développés. Ce secteur est donc à développer; mais nous pensons que son développement ne peut, en fait, être généré que par les secteurs primaire et secondaire. Vous pouvez maintenant comprendre pourquoi le Rwanda est un pays essentiellement agricole dont les activités agricoles occupent plus de 90% de nos populations et génèrent 70% de nos exportations.

Vous pouvez aussi comprendre que notre pays a un grave défi de trouver comment occuper et surtout comment faire vivre cette jeunesse pour laquelle il ne sait pas trouver d'emploi et qui doit pourtant être nourrie, habillée et logée. Le fait que cette jeunesse ne soit pas qualifiée, complique davantage le problème.

Pour faire face à cette situation complexe, notre pays pense que nos jeunes doivent être habitués à travailler en commun, c'est-à-dire en associations. Cette option nous est dictée par la contrainte que nos terres se sont amenuisées à la limite, et que l'artisanat qui nous paraît apte à créer quelques emplois ne peut être développé de manière dispersée. Ainsi nous invitons nos jeunes à travailler en groupements, où nous pouvons les atteindre facilement pour les activités de formation et d'encadrement.

Pour répondre à ce vœu, notre administration a été organisée de façon à ce qu'à chaque niveau administratif, nous ayons un agent dénommé encadreur de la jeunesse, encadreur des Coopératives. Ces agents travaillent en étroite collaboration avec ceux des différents secteurs pour fournir une information complète à leur auditoire.

Malgré tous ces aspects défavorables qui peuvent **inspirer** le désespoir, le peuple rwandais garde confiance en l'avenir. Cet espoir est fondé sur le caractère laborieux de la population et sur la stabilité politique de notre pays. Nos concitoyens ont vite compris en effet, que leur lendemain ne peut pas se trouver dans la division. Aussi ont-ils opté pour la politique de paix et d'unité dont ils ont fait le support et le catalyseur de leur développement. Dans la politique extérieure de notre pays, nous soutenons le principe de paix et de compréhension entre les peuples. C'est ainsi que notre pays entretient de bonnes relations de coopération avec tous les pays épris de paix et de liberté. C'est pour cela aussi que nous comptons beaucoup de pays amis, dont le CANADA est l'un des premiers avec lesquels le Rwanda entretient de très bonnes relations de coopération depuis le lendemain de son indépendance Nationale. C'est dans ce cadre aussi que notre pays se joint à ses voisins, pour la création d'organismes régionaux de coopération tels que la CEPGL, la ZEP, l'OBK, la CEEAC, etc...

Mais le RWANDA est aussi un beau Pays, le pays des Mille Collines que certains comparent à la SUISSE. Son beau paysage, sa faune et sa flore en ont fait un pays aux grands atouts touristiques.

Voyons maintenant la situation du Mouvement Coopératif Rwandais. Je dois tout d'abord vous dire que contrairement aux pays développés qui ont connu un essor économique grâce aux coopératives depuis le 19ème siècle, le système coopératif n'a été introduit au Rwanda que dans les années 1950. Les premières Coopératives ont en effet été créées en 1953 et étaient orientées vers les cultures industrielles et l'approvisionnement des ouvriers miniers en articles de consommation. Avant l'indépendance, les coopératives étaient régies successivement par les décrets d'Aout 1949 et de Mars 1956 qui seront remplacés par la loi du 22 Novembre 1966 qui régit encore les coopératives dans notre pays.

Les coopératives n'ont pas connu un grand développement avant l'accession du pays à l'indépendance, ni même durant les premières années de l'indépendance nationale. C'est ainsi qu'à l'indépendance le 1er Juillet 1962 le pays ne comptait que 8 coopératives agréées. Mais après cette date, le Mouvement Coopératif a connu un développement prodigieux suite à ce que le Gouvernement l'avait retenu comme l'une des voies préférées du développement, surtout en milieu rural. Cette croissance rapide du Mouvement Coopératif se remarque par le nombre d'organisations créées et par la diversité de leurs secteurs d'activités.

Nous dénombrons actuellement plus de 2.000 organisations coopératives dont 367 ont la personnalité juridique. Ces organisations sont réparties pratiquement dans tous les secteurs de l'économie nationale.

Il existe en effet des coopératives agricoles (production, transformation et commercialisation de produits agricoles), des coopératives d'approvisionnement en produits de consommation courante, des coopératives artisanales, des coopératives de production minière, des coopératives d'épargne et crédits et j'en passe.

Nous avons aussi quelques organisations à caractère mutualiste et plusieurs associations spontanées d'entraide (Ibimina).

Nous pouvons donc dire que la majorité des rwandais sentent la nécessité d'unir leurs efforts pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Cela peut se comprendre aisément par ailleurs, puisque le Rwandais en général ne dispose pas d'assez de moyens pour se débrouiller tout seul, et que le pays souffre encore de l'insuffisance dans l'organisation du monde des affaires. Par ailleurs notre politique est basée sur le principe de coaliser les forces vives de la nation contre le sous-développement tant sur le plan mental que sur le plan socio-économique. Et nous lisons dans les principes directeurs de la politique économique de notre Mouvement que : " L'économie nationale doit être organisée et orientée de façon à permettre la réalisation des objectifs de la politique économique du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement qui sont la promotion de l'homme rwandais et de son libre épanouissement, l'instauration d'une société libre et affranchie de l'exploitation de l'homme par l'homme".

Malgré ces options politiques et les bonnes dispositions de nos concitoyens d'unir leurs efforts dans les coopératives, les handicaps au développement d'un Mouvement Coopératif épanoui restent encore nombreux.

Parmi ces handicaps nous pouvons citer :

- Le bas niveau d'instruction de la population, qui a comme corollaire l'ignorance des principes de base en gestion,
- Les principes coopératifs ne sont pas encore bien assimilés par nos coopérateurs,
- La création des coopératives n'est pas suffisamment préparée, ce qui entraîne beaucoup de problèmes imprévus au cours de la vie de ces coopératives et peut même pousser au découragement de la population,
- Nos encadreurs qui ne sont pas à la hauteur des exigences de leur travail,
- Beaucoup de gérants de nos coopératives ne maîtrisent pas les techniques de gestion et des fois ils sont malhonnêtes,
- La carence d'une loi sur les associations mutualistes.

Face à ces problèmes et l'incapacité des coopérateurs de les résoudre eux-mêmes, le Gouvernement a mis en place une structure d'encadrement chargé de promouvoir le Mouvement Coopératif par une action de sensibilisation, d'encadrement et de formation. Ainsi, le Ministère dont j'ai la charge est doté d'une Direction Générale qui s'occupe de toutes les actions à mener en faveur de notre Mouvement Coopératif. Pour bien accomplir sa mission, ce service est structuré de telle façon qu'il peut toucher la grande majorité des coopérateurs. Ainsi il dispose d'agents au niveau préfectoral et communal. Entre autres actions menées par les services gouvernementaux en faveur des ces coopératives, nous pouvons citer à titre exemplatif :

- la formation des techniciens d'encadrement,
- la formation des membres de leurs organes et de leurs agents,
- la législation et la réglementation en matière d'agrément et de liquidation,
- l'assistance technique pour la gestion et l'assistance juridique.

En plus des services spécifiquement chargés d'assister les coopératives, le Gouvernement intervient en leur faveur via des projets de développement rural .

En effet, ces projets mènent des actions d'encadrement en faveur des coopératives dans les zones respectives de leurs ressorts.

Par ailleurs le Gouvernement reçoit des appuis de quelques organisations non-gouvernementales oeuvrant dans le secteur du Mouvement Coopératif.

Ces organisations interviennent surtout pour la formation des coopérateurs.

Eu égard à l'importance que le Gouvernement attache au Mouvement Coopératif pour assurer à la population Rwandaise de meilleures conditions de vie, les interventions actuelles en faveur des Coopératives s'avèrent encore insuffisantes. En effet, inculquer l'esprit coopératif dans toute notre population et apprendre la gestion aux différents organes des coopératives, exigent des moyens humains et matériel qu'il est difficile au Gouvernement Rwandais de mobiliser.

Par ailleurs une partie des encadreurs gouvernementaux n'ont pas aussi une formation appropriée aux activités qu'ils sont appelés à assurer. En plus de cette formation insuffisante, nos encadreurs souffrent aussi de l'insuffisance des moyens que le Gouvernement met à leur disposition pour leur permettre d'assumer leurs fonctions.

Face à ces problèmes, le Gouvernement a mis en place un Centre de Formation et de Recherche Coopératives qui l'assiste dans la formation des organes des coopératives et de leurs agents.

Ce Centre fonctionne grâce au financement de quelques pays amis. Mais du fait que ses moyens sont limités et que ses cadres sont encore jeunes, les prestations de ce Centre ne touchent pas toute la population à servir. Dans le cadre de chercher des solutions à ces problèmes, le Gouvernement affecte une partie de son budget à la formation des encadreurs des coopératives et au financement de quelques uns des programmes des coopératives.

Comme on peut s'en douter les efforts du Gouvernement sont à poursuivre et à intensifier .. notamment dans les orientations suivantes :

- Formation des agents d'encadrement et la mise à leur disposition des moyens adéquats.
- Assistance aux coopératives dans l'élaboration de leurs projets et en gestion.
- Intensification de la formation des coopérateurs et des agents des coopératives.
- Promotion des unions régionales spécialisées en vue de rendre les relations inter-coopératives plus réelles et efficaces.

Pour ce faire, le Gouvernement est disposé à tout mettre en oeuvre, pour que ce secteur sur lequel nous fondons beaucoup d'espoir pour l'épanouissement de notre peuple, connaisse un réel et complet développement. Et c'est aussi ces volets qui devraient retenir le plus l'attention de nos partenaires dans ce secteur.

Avant de clôre cette intervention, je voudrais louer et me féliciter de la très bonne coopération qui existe entre votre pays le CANADA , le QUEBEC et le RWANDA. Cette coopération qui fait la fierté de nos peuples, date depuis le lendemain de notre indépendance nationale. C'est en effet en 1963 que les Pères Dominicains du CANADA, sous la houlette du Très Révérend Père Georges Henri Lesvêque ont ouvert les portes de l'Université Nationale du Rwanda qui, depuis lors, bénéficie d'un grand soutien du Gouvernement Canadien et ce sur tous les plans. Depuis lors la coopération entre le CANADA et notre Pays s'est intensifiée et étendue à d'autres secteurs de la vie nationale. Ainsi en plus de son assistance à l'Université Nationale, le Canada prépare les lauréats de notre Université à la carrière de Professeur de l'Enseignement Supérieur, appuie notre pays dans le développement du secteur rural et des coopératives dans les télécommunications, et la recherche minière.

Par ailleurs, par le canal des organisations non-gouvernementales, votre pays épaulé le nôtre dans le secteur de la formation de la jeunesse et dans l'affermissement de notre Mouvement Coopératif.

Les relations entre nos pays sont donc très satisfaisantes et nous ne pouvons souhaiter que leur renforcement.

Je voudrais aussi rendre un chaleureux hommage à toutes les organisations de coopération de votre pays, pour les très bons sentiments qu'elles nourrissent à l'endroit de notre pays et de son peuple.

Je les invite à comprendre notre situation et à nous aider à l'améliorer en nous apportant leur concours essentiellement dans les programmes énoncés ci-dessus.

Je remercie enfin toutes les interventions Canadiennes en faveur de notre pays qui témoignent d'une façon assez expressive de la solidarité qui doit exister entre les hommes. C'est cette solidarité nécessaire et toujours compréhensive qui permettra aux habitants de cette terre de jouer leur rôle et de mener une vie digne.

Voilà, Mesdames, Messieurs, brièvement esquissée, la situation de notre pays et de son Mouvement Coopératif. Je reste bien entendu à votre disposition pour des éclaircissements éventuels.

Vive la Coopération entre le Rwanda et le Canada,

Vive les peuples Canadien et Rwandais.